

**PLAN D' ACTIONS ANNUEL 2024  
RELATIF A LA CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT 2024-2026**

**Entre**

**LA VILLE DE CHOISY-LE-ROI**

**Et**

**LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DEPARTEMENTALE  
DU VAL-DE-MARNE**

**LA VILLE DE CHOISY-LE-ROI**, domiciliée Place Gabriel Péri, représentée par Monsieur Tonino PANETTA, Maire de Choisy-le-Roi, en vertu de la délibération N° [ ] approuvée au conseil municipal du 22 mai 2024,

Ci-après dénommée « la ville de Choisy-le-Roi »,

D'une part,

Et

**LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE REGION PARIS ILE-DE-FRANCE**, établissement public administratif, dont le siège se situe 27 avenue de Friedland, 75008 PARIS, domiciliée pour les besoins de la présente en sa Chambre départementale du Val-de-Marne, sise 8 place Salvador Allende, 94000 CRETEIL, représentée par le Président de la Chambre de commerce et d'industrie départementale du Val-de-Marne, Monsieur Gérard DELMAS, Président,

Ci-après dénommée « CCI Val-de-Marne »

Il a été convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1 – OBJET DU PLAN D' ACTIONS 2024**

La présente convention décline le plan d'actions 2024 au regard de la convention cadre 2024-2026 signée entre la CCI Val-de-Marne et la ville de Choisy-le-Roi.

Pour l'année 2024, la ville de Choisy-le-Roi accompagnée de la CCI Val-de-Marne souhaite mettre en place un plan d'actions sur trois des axes déterminés dans la convention cadre 2024-2026.

094-219400223-20240524-DEL-24-050-DE  
Date de signature : 24/05/2024  
Date de réception préfecture : 24/05/2024

- **Axe 1** : Appui à la ville pour la création d'une commission extra-municipale commerce
- **Axe 2** : Appui à la mise en place de l'association des commerçants de Choisy-le-Roi
- **Axe 3** : Animation des réseaux territoriaux,

## **ARTICLE 2 – CONTRIBUTIONS DES PARTIES**

### **Axe 1 : Appui à la ville pour la création d'une commission extra-municipale commerce**

La ville de Choisy-le-Roi et la CCI Val-de-Marne souhaitent s'associer pour mettre en place une commission extra-municipale commerce avec la participation de l'association des commerçants ou des représentants de commerçants.

Cette commission aura pour but d'échanger sur les points suivants

- les projets de la ville qui concernent et impactent l'activité des commerces (travaux, implantation de nouveaux commerces, animations, développement de l'association des commerçants...)
- des thématiques liées à l'exploitation et la gestion par les commerçants (RGPD, contrats fournisseurs, CGV, problématiques liés au bail commercial, occupation du domaine public, droit social, contrat de travail, droit fiscal, prévention des difficultés...)

#### **La CCI Val-de-Marne s'engage à :**

- Accompagner la ville dans l'ingénierie pour la mise en place de cette commission extra-municipale commerce
- Orienter et accompagner les commerçants pour lesquels des difficultés ont été traitées lors de la commission, en accord avec la ville de Choisy-le-Roi pour un forfait limité à 10 heures de conseils individuels
- Informer la ville du suivi de cet accompagnement
- Participer à trois commissions extra-municipales commerce

#### **La Ville de Choisy-le-Roi s'engage à :**

- Participer à la mise en place de la commission extra-municipale
- Organiser les trois commissions en 2024 dont le planning sera transmis un mois avant
- Envoyer les convocations aux commissions auprès des commerces et transmettre à la CCI la liste des commerces qui seront présents
- Suivre l'état d'avancement des accompagnements individuels en fonction des problématiques détectées

La CCI Val-de-Marne consacrerà jusqu'à 3 jours/homme à cette action.

La ville de Choisy-le-Roi consacrerà jusqu'à 1 jour/homme à cette action.

### **Axe 2 : Appui à la mise en place de l'association des commerçants de Choisy-le-Roi**

La CCI Val-de-Marne accompagne les présidents (es) d'associations et de clubs d'entreprises dans les différents besoins rencontrés dans leur rôle d'animateurs locaux.

Dans ce cadre, la CCI Val-de-Marne pourra apporter son appui et son expertise afin d'aider la ville à fédérer ses commerçants en association de commerçants.

Accuse de réception en préfecture  
094-219400223-20240524-DEL-24-050-DE  
Date de télétransmission : 24/05/2024  
Date de réception préfecture : 24/05/2024

### **La CCI Val de Marne s'engage à :**

- Organiser avec la ville de Choisy-le-Roi une réunion de sensibilisation auprès des commerçants afin de les inciter à se fédérer en association
- Accompagner l'association dans sa création (documents juridiques et processus)
- Aider l'association pour la préparation de son Assemblée Générale Constitutive qui se déroulera au 1<sup>er</sup> semestre 2024
- Accompagner l'association qui va être créée le 25 mars 2024 dans la recherche d'adhérents
- Aider cette association dans la mise en place de son plan d'animation pour le second semestre 2024 avec l'appui à l'organisation d'une première animation collective.

### **La Ville de Choisy-le-Roi s'engage à :**

- Faciliter la mise en relation entre les commerçants et la CCI Val-de-Marne
- Mettre à disposition une salle et la logistique nécessaire pour l'organisation des différentes réunions de l'association des commerçants
- Rencontrer en face à face les commerçants de la ville afin de les mobiliser pour l'AG constitutive

La CCI Val-de-Marne consacrerait jusqu'à 4 jours/homme à cette action.

La ville de Choisy-le-Roi consacrerait jusqu'à 2 jours/homme à cette action.

## **Axe 2 : Animation des réseaux territoriaux**

### **- Opération "TAPIS ROUGE"**

- La ville de Choisy-le-Roi et la CCI Val-de-Marne souhaitent dynamiser le commerce local en mettant à l'honneur les commerçants de la ville grâce à l'opération Tapis Rouge qui sera réalisée au 2<sup>ème</sup> semestre 2024.

L'opération Tapis Rouge consiste à faire visiter les commerces par des clients mystère (conseillers CCI Val-de-Marne) afin de mesurer la qualité de l'accueil, les échanges clients, les conseils mais également valider la présence ou non de documents et démarches obligatoires : mention des titres de paiement acceptés, horaires d'ouverture, prix affichés, sorties de secours....

### **La CCI Val-de-Marne s'engage à :**

- Réaliser une visite mystère dans quinze commerces,
- Fournir et compléter la grille d'appréciations pour chaque commerce,
- Fournir à la ville un bilan des appréciations,
- Participer à la cérémonie de remise de diplôme-label aux commerçants et installer une vitrophanie "qualité accueil commerçants" de la CCI Val-de-Marne.
- La CCI Val-de-Marne prend en charge le coût de la réalisation des vitrophanies.
- Cette action sera conjointement assurée par un représentant de la CCI Val-de-Marne et de la ville de Choisy-le-Roi auprès de chaque commerçant participant,
- Assurer la communication de Tapis Rouge sur ses réseaux sociaux.

### **La ville de Choisy-le-Roi s'engage à :**

- Sélectionner les rues où se dérouleront les visites mystère et l'événement d'animation
- Organiser la cérémonie de remise des labels et de la pose des vitrophanies ainsi que l'animation qui se déroulera pendant cet événement,

Accusé de réception en préfecture  
le 24/05/2024 à 10h02  
Date de télétransmission : 24/05/2024  
Des vitrophanies : 2024

- Organiser et financer le cocktail donné à l'issue de la cérémonie des labels
- Cette action sera conjointement assurée par un représentant de la CCI Val-de-Marne et de la ville de Choisy-le-Roi auprès de chaque commerçant participant,
- Communiquer sur l'opération auprès des commerçants et de la ville avec les différents outils de communication.

La CCI Val-de-Marne consacrerà jusqu'à 3 jours/homme à cette action.

La ville de de Choisy-le-Roi consacrerà jusqu'à 1 jour/homme à cette action.

- **Participation au Rez'94, le réseau des élus et responsables commerce des villes du Val-de-Marne**

La CCI Val-de-Marne a mis en place un réseau d'acteurs économiques des villes auquel la ville de Choisy-le-Roi est invitée à adhérer.

Les frais d'adhésion et d'organisation des actions du REZ 94 sont pris en charge par la CCI Val-de-Marne

- **Participation à l'événement « Les pépites du commerce de proximité en Val-de-Marne**

La CCI Val-de-Marne a présenté à la ville de Choisy-le-Roi l'événement départemental qu'elle va organiser « les pépites du commerce de proximité du Val-de-Marne », qui vise à promouvoir les commerçants innovants et performants du Val-de-Marne. La ville de Choisy-le-Roi pourra, après appel à participation auprès de ses commerçants, présenter cinq commerçants (sédentaires ou non sédentaires) pour concourir à cet événement. Pour cela les commerçants devront remplir un dossier de candidature fourni par la CCI Val-de-Marne. Six thèmes seront proposés, chaque commerçant pourra candidater sur deux thèmes maximums. Les villes du Val-de-Marne sont toutes invitées à concourir.

Un jury composé d'élus de la CCI Val- de- Marne, de professionnels du commerce et de partenaires récompensera trois commerces par thématique parmi l'ensemble des dossiers reçus lors d'une soirée au premier trimestre 2025 qui réunira l'ensemble des villes participantes et leurs "champions"

Cette action rentrant dans le cadre d'une prestation, elle fera l'objet d'une facturation complémentaire dissociée de la convention (500 euros HT) sur présentation d'une facture par la CCI Val-de-Marne à la ville. Ce montant correspond à une participation forfaitaire pour chaque ville participante. Tous les coûts d'organisation liés à la soirée de remise des trophées "Pépites du commerce de proximité" sont à la charge de la CCI Val-de-Marne.

### **ARTICLE 3 – MODALITES FINANCIERES DU PARTENARIAT CONCERNANT LE PLAN D' ACTIONS 2024**

Dans le cadre de ce partenariat, la ville de Choisy-le-Roi mettra à disposition les moyens nécessaires à la réalisation des missions telles que définies dans l'article 2 (Engagement des parties).

L'investissement consacré par la CCI Val-de-Marne pour la mise en œuvre des actions au titre de l'exercice 2024 étant supérieur à celui consacré par la ville de Choisy-le-Roi, cette dernière lui versera la somme de **3300 euros, correspondant à 6 journées de travail** comme défini dans le tableau financier en annexe 1.

La somme sera versée à la CCI Val-de-Marne dans les conditions définies dans l'article 7 du présent plan d'actions. Les sommes facturées par la CCI Val-de-Marne ne sont pas assujetties à la TVA en application de l'article 256 B du code général des impôts.

Accusé de réception en préfecture 094-219400223-20240524-DEL-24-050-DE Date de télétransmission : 24/05/2024 Date de réception préfecture : 24/05/2024
---

#### ARTICLE 4 – DUREE DU PLAN D’ACTIONS

Le présent plan d’actions est conclu pour l’année 2024. Les actions seront réalisées avant le 31 décembre 2024. Si toutefois, la totalité des actions n’étaient pas terminées, elles pourront exceptionnellement être reportées au premier trimestre 2025.

#### ARTICLE 5 – RESILIATION

Si l’une des parties ne respecte pas ses engagements, la présente convention pourra être résiliée, de plein droit, par la ou les parties lésées.

La décision de résiliation interviendra si, à l’expiration d’un délai d’un mois, suivant une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure, la partie défaillante ne se conforme pas aux engagements du présent plan d’actions.

#### ARTICLE 6 – REGLEMENT DES LITIGES

En cas de difficulté quant à l’interprétation et/ou à l’application de la présente convention, les parties s’engagent à rechercher un règlement amiable au litige. En l’absence d’un tel règlement, les parties saisiront le tribunal compétent.

#### ARTICLE 7 – MODALITES DE REGLEMENT

Comme indiqué à l’article 3 du présent plan d’actions, la ville paiera la somme de **3300 euros** non soumis à la TVA conformément à l’article 256 B du CGI détaillé dans le tableau financier en annexe. Le versement de la somme de **3300 euros** s’effectuera à réception d’un seul appel de fonds à la signature du présent plan d’actions sur le compte bancaire ci-après :

CCIR CCI Val-de-Marne  
BNP PARIBAS, Agence Paris Etoile Entreprises, 83 avenue Charles de Gaulle,  
92200 NEUILLY SUR SEINE CODE BQ 3000  
Guichet : 00813  
N° de compte : 00010467959  
Clé : 51  
IBAN N° FR76 3000 4008 1300 0140 6795 951 Code Swift: BNP AFR PPPGA  
Code B.I.C : BNPAFRPPPG

Fait à : \_\_\_\_\_, le :

En deux exemplaires

Pour la Ville de Choisy-le-Roi,  
**Tonino PANETTA**  
Maire

Pour la Chambre de  
commerce et d’industrie du  
Val-de-Marne,  
**Gérard DELMAS**  
Président

Accusé de réception en préfecture 094-219400223-20240524-DEL-24-050-DE Date de télétransmission : 24/05/2024 Date de réception préfecture : 24/05/2024
---

# Répartition financière du partenariat

CHOISY LE ROI 2024 / CCI VAL-DE-MARNE

Missions	Total	
	Temps homme (en jours)	Coût par mission
<b>Axe 1 : Appui à la ville pour la création d'une commission extra-municipale commerce</b>		
Appui à l'ingénierie de la mise en place de la commission extra-municipale commerce et participation à 3 commissions	4	2 200 €
<b>Axe 2 : Appui à la mise en place de l'association des commerçants de Choisy-le-Roi</b>		
Appui à la ville dans l'ingénierie de la création d'une association de commerçants	6	3 300 €
<b>Axe 3 : Animation des réseaux territoriaux</b>		
Mise en place d'une animation tapis rouge qualité de l'accueil sur une rue commerçante de la ville (base 15 commerçants)	4	3 850 €
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>9 350 €</b>
<b>Part</b>		

Repartition des missions du partenariat			
Part Ville		Part CCI	
Temps homme (en jours)	Coût par mission	Temps homme (en jours)	Coût par mission
1	550 €	3	1 650 €
2	1 100 €	4	2 200 €
1	1 100 €	3	2 750 €
<b>4</b>	<b>2 750 €</b>	<b>10</b>	<b>6 600 €</b>
<b>29%</b>		<b>71%</b>	

Remboursement de la Ville à la CCI	
Temps homme (en jours)	Coût par mission
<b>2</b>	<b>1 100 €</b>
<b>2</b>	<b>1 100 €</b>
<b>2</b>	<b>1 100 €</b>
<b>6</b>	<b>3 300 €</b>